



STOUMONT

Point de vue NATURE !

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme MAHAUT-MARECHAL demeurant Rue de Mont 216 à 4820 DISON pour la construction d'une habitation unifamiliale sur un terrain situé Froidville, 3 à 4987 Stoumont, et cadastré 3^e division, section B n°495/B.

le projet s'écarte du Guide régional d'urbanisme sur les bâtisses en site rural et du permis d'urbanisation en ce qui concerne:

- modification du relief du sol;
- superficie du volume secondaire supérieur à la moitié de celle du volume principal;
- toiture plate;
- baies horizontales;

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation –

Le dossier peut être consulté **sur RDV, à l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues **sur RDV** auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h, par téléphone ou par mail à ann-sophie.moes@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08.01.2026 au 22.01.2026 au collège communal¹ :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be –

Pour le Collège,
L'Agente déléguée,

¹ Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier

